

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE**

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-016

Séance du 1^{er} avril 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE PREMIER AVRIL À 20 HEURES,**

le conseil municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme
COURTOIS Sandrine, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 mars 2026.

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé,
CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET
Antoine, PAUGET Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VALLA
Évelyne, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Alexis FAVIER

OBJET : Désignation du correspondant défense.

Madame la Maire explique à l'assemblée que les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Les domaines d'interventions concernent :

- le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée défense et citoyenneté ;
- les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- le devoir de mémoire et la reconnaissance

Vu la circulaire du 26 octobre 2021 créant la fonction de correspondant défense au sein de chacune des communes de France,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un correspondant défense,

Monsieur Antoine PAUGET se porte candidat en tant que correspondant défense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE de procéder, sous la présidence du Maire, à l'élection d'un correspondant défense.

Monsieur Antoine PAUGET s'étant porté candidat pour être correspondant défense, le vote à main levée a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : PAUGET Antoine : 15 voix

Monsieur Antoine PAUGET, élu à l'unanimité a été proclamé correspondant défense.

CHARGE Madame la Maire de transmettre cette délibération aux autorités civiles et militaires du Département de l'Ain.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 1^{er} avril 2026

La Maire,
Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

